

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE FILS CONTINUS TEXTURÉS DE POLYESTERS (PTY) ORIGINAIRES DE L'INDE**

2007/74. Aucune demande de réexamen n'ayant été déposée à la suite de la publication de l'avis d'expiration prochaine (JOUE C 52 du 07/03/2007), les mesures antidumping et compensatoires mentionnées dans le tableau ci dessous prennent fin. Avis de la Commission 2007/C 280/08 (JOUE C 280 du 23/11/07).

<i>Produit</i>	<i>Pays d'origine ou d'exportation</i>	<i>Mesures</i>	<i>Référence</i>	<i>Date d'expiration</i>
Fils continus texturés de polyesters (PTY)	Inde	Droit antidumping	Règlement (CE) n° 2093/2002 du Conseil (JO L 323 du 28/11/2002, p.1),	29/11/2007
Fils continus texturés de polyesters (PTY)	Inde	Droit compensateur	Règlement (CE) n° 2094/2002 du Conseil (JO L323 du 28/11/2002, p.21)	29/11/2007